

DÉCISIONS

APD-CSDM EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2016

DÉCISION de la 12^e Assemblée extraordinaire des personnes déléguées CSDM
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le lundi 21 mars 2016 à 13 h 30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 12.01** Compte tenu de l'importance des points à l'ordre du jour et du temps prévu à l'Assemblée, qu'une suspension des règles soit proposée pour que la réunion se termine à l'épuisement de l'ordre du jour.
- 12.02** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté:
1. Mot de bienvenue
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Négociation nationale / Entente de principe
 4. Calendrier scolaire 2016-2017 / Modification à la convention collective

CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017 / MODIFICATION À LA CONVENTION COLLECTIVE

- 12.03** Que l'Assemblée des personnes déléguées recommande à l'Assemblée d'unité de négociation CSDM d'accepter la proposition décrite au document APD.1516.040 qui aura pour effet de modifier les articles 8-4.02, 11-10.03 et 13-10.04 de l'entente locale pour l'année 2016-2017, selon les paramètres identifiés.

